

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Comité Syndical
Du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien.

Réunion du 19 mai

L'an deux mille vingt-six à 18h00

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni dans ses locaux, à Portiragnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAUX, doyen d'âge puis de Mme Anne-Marie FERRANDEZ, élue présidente du syndicat mixte.

Etaient présents ou représentés à cette réunion :

M. Claude ALLINGRI, M. Thierry BAËZA, M. Daniel BALLESTER, M. Olivier BONNAUD, Mme Patricia CAMA-CORACHAN, M. Christian DREYER, M. Philippe FAURÉ, Mme Anne-Marie FERRANDEZ, M. Vincent GAUDY, Mme Julie GARCIN-SAUDO, M. Fabrice GARNIER, M. Bertrand GELLY, M. Jean-Louis LAUX, M. Philippe MARIN, Mme Emmanuelle MENARD, Mme Aurélie PACE, M. Olivier PALANQUE, M. Jean-Luc PUEYO, M. Vincent SABATIER, Mme Séverine SAUR

Etaient Excusés à cette réunion :

M. Christophe MORGO, M. Sébastien FREY, M. Joël CARRIER, M. Cyril DUCRU, Mme Sophie NOGUÈS.

Assistaient également à la réunion :

Mme Véronique DUBOIS et Mme Géraldine ZECCHIN (SMETA).

Objet : Election des vice-présidents du syndicat et mise en place du Bureau

La Présidente précise :

« Les statuts du syndicat fixent la composition du bureau de la façon suivante :

- le Président
- les vice-présidents dont le nombre ne peut dépasser 6 (nombre nécessairement inférieur à 30% des effectifs).

La présidente propose de conserver le nombre de 6 vice-présidents.

Cette proposition, après délibération, est approuvée à l'unanimité par le comité syndical.

La présidente propose le nom de 2 candidates et invite les membres du comité syndical intéressés par cette fonction à se faire connaître.

Une liste de **six candidats** qui siégeront au bureau syndical est constituée

L'élection des vice-présidents se déroule selon les mêmes modalités que celle de l'élection du Président.

Sont élus vice-présidents dans l'ordre énoncé ci-dessous les délégués suivants :

- Monsieur Bertrand GELLY : 20 voix – **1^{er} vice-président**
- Madame Aurélie PACE : 20 voix – **2^o vice-président**
- Monsieur Philippe FAURÉ : 20 voix – **3^o vice-président**
- Monsieur Christian DREYER : 20 voix – **4^o vice-président**
- Monsieur Jean-Louis LAUX : 20 voix – **5^o vice-président**
- Monsieur Vincent GAUDY : 20 voix – **6^o vice-président**

Les 6 candidats sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés. Le bureau syndical composé du Président et de ses 6 vice-présidents est déclaré mis en place.

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 25/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-253401855-20260519-DEL16865-DE